

Délibération n°D20240003_ B

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Secrétariat Général

Secrétaire de séance : Michaël DESTOMBES

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le PREMIER FÉVRIER, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 20, 23, 24 Hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 25/01/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET (2), Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANÇOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS :	Josie BAYLE	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
	Charles MARBOT	a donné délégation à	Stéphane FRADIN
	Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Laurence ROUAN
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marc LETURGIE
	Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Christine FRANÇOIS

ABSENTS : Joaquina WEINBERG, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier «Adoption des décisions prises par le Maire»

(2) Arrivé au dossier «Adoption ordre du jour»

REMPLACEMENT DE M. FREL ET MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DIFFÉRENTES INSTANCES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 2121-29 et L. 2121-33 ;

VU les délibérations du conseil municipal n°D20200045 du 10 septembre 2020, n°D20200090 du 12 novembre 2020, n°D20210025 du 25 mars 2021, n°D20210108 du 23 septembre 2021, n°D20220125 du 17 novembre 2022 portant constitution des commissions municipales et désignation de leurs membres ;

VU le courrier en date du 5 janvier 2023 de Monsieur Lionel FREL notifiant au Maire de BERGERAC sa décision de démission de son mandat d' élu de la ville de BERGERAC ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette démission, il convient de procéder à son remplacement au sein des différentes instances dont il était membre (commission municipale, commission finances, commissions extra-municipales « transition écologique », « stationnement » et « sport », conseil de quartier « Sud Les Rives de l'Avenir ») par le suivant de liste ayant accepté de siéger au sein du conseil municipal, à savoir Madame Catherine TAVEAU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE CONSTATER** la démission de Monsieur Lionel FREL, membre des commissions suivantes :
 - commission municipale ;
 - commission finances ;
 - commissions extra-municipales :
 - « transition écologique »,
 - « stationnement »,

- « sport »,
- conseil de quartier « Sud Les Rives de l'Avenir » ;

et de désigner son remplaçant ;

- **DE PROCÉDER** à ce remplacement à l'unanimité, au choix par vote à main levée ;
- **D'APPROUVER** le remplacement de Monsieur Lionel FREL par Mme Catherine TAVEAU au sein des instances précitées et de modifier la composition des commissions municipales telles que portées en annexe de la présente ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 01/02/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **5 - FEV. 2024**
et de l'affichage en date du **5 - FEV. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,


Michaël DESTOMBES



Le Maire,


Jonathan PRIOLEAUD